

Date de la convocation : 11 mars 2014  
Date de l'affichage en Mairie : 11 mars 2014

Nombres de membres :  
Afférents au Conseil municipal : 19  
En exercice : 18  
Qui ont pris part à la délibération : 17

L'an deux mille quatorze et le dix-sept du mois de mars, à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard CHAPUIS, Maire.

**Présents :**

Mme BERTRAND, M. DESGRANGES, M. FAISSE, M. COCHIN, Mme RAGEAU, M. BREYNAT, Mme NERVO, Mme RICOTE, M. PASTORE, M.HAREL, Mme BONNEFONT, M. FLAMENT, M. TCHOKAKLIAN, M. MANISSADJIAN

**Procuration :**

M. DELARBRE donne pouvoir à M. CHAPUIS  
Mme GUERIN-SABATIER donne pouvoir à Mme RAGEAU

**Absente - excusée :** Mme LARUE

M. DESGRANGES est nommé secrétaire

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1 - Compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 février 2014 - Approbation
- 2 - Comptes de gestion année 2013
  - Budget principal
  - Budget annexe Zone d'Activités La Plaine
- 3 - Comptes administratifs année 2013 et affectation résultats
  - Budget principal
  - Budget annexe Zone d'Activités La Plaine
- 4 - Fixation taux d'imposition année 2014
- 5 - Budgets primitifs année 2014
  - Budget principal
  - Budget annexe Zone d'Activités La Plaine
- 6 - Création emploi CUI CAE - Approbation
- 7 - Modification tableau des effectifs communaux - Création d'un emploi d'adjoint technique principal de deuxième classe

**Informations diverses :**

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations de compétences accordées en vertu de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

## I - Approbation procès-verbal séance du 21 février 2014

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 21 février 2014, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2014 est approuvé à l'unanimité

La séance continue, présents les mêmes membres,

## II - Comptes de gestion année 2013

### - Budget principal

### - Budget annexe Zone d'Activités La Plaine

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget général de l'exercice 2013 et le compte de gestion du budget annexe de la Zone d'Activités La Plaine de l'exercice 2013.

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*

*Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,*

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget général pour l'année 2013 dressé par le Receveur Municipal, présenté à la Chambre Régionale des Comptes faisant apparaître les résultats définitifs ci-dessous indiqués :

Compte de Gestion 2013	Budget Général - Résultat d'exécution du budget de l'exercice
Section de fonctionnement	Excédent de 257 042.40 €
Section d'investissement	Déficit de 627 070.67 €
<b>Résultat total</b>	<b>Déficit de 370 028.27 €</b>

- **DIT** que le compte de gestion du budget général pour l'année 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget annexe de la Zone d'Activités La Plaine pour l'année 2013 dressé par le Receveur Municipal, présenté à la Chambre Régionale des Comptes faisant apparaître les résultats définitifs ci-dessous indiqués :

Compte de Gestion 2013	Budget Annexe de la ZA La Plaine - Résultat d'exécution du budget de l'exercice
Section de fonctionnement	Excédent de 0.00 €
Section d'investissement	Excédent de 0.00 €
<b>Résultat total</b>	<b>Excédent de 0.00 €</b>

- **DIT** que le compte de gestion du budget annexe de la Zone d'Activités La Plaine pour l'année 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La séance continue, présents les mêmes membres,

### III - Comptes administratifs année 2013 et affectation résultats

#### - Budget principal

#### - Budget annexe Zone d'Activités La Plaine

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal doit élire un Président.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à élire le Président. Mme BERTRAND est élue, Présidente, à l'unanimité.

**Le Maire quitte la salle**

### COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET GENERAL

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Madame Gisèle BERTRAND, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par Monsieur Gérard CHAPUIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Excédent / déficit reporté		550 140,10		250 796,90	0,00	800 937,00
Opérations de l'exercice	1 066 287,28	1 323 329,68	930 333,20	303 262,53	1 996 620,48	1 626 592,21
<b>Total</b>	<b>1 066 287,28</b>	<b>1 873 469,78</b>	<b>930 333,20</b>	<b>554 059,43</b>	<b>1 996 620,48</b>	<b>2 427 529,21</b>
Résultat de clôture		807 182,50	376 273,77			430 908,73
	Restes à réaliser :		216014,00	299 434,00		

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2013 du budget principal.**

### COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES LA PLAINE

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Madame Gisèle BERTRAND, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par Monsieur Gérard CHAPUIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excédent / déficit reporté	0.00 €	0.00 €	76 410.44 €	0.00 €	88 894.03 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>76 410.44 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>76 410.44 €</b>	
Résultat de clôture		0.00 €	76 410.44 €		- 76 410.44 €	
		Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €		

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2013 du budget annexe de la Zone d'activités la Plaine**

**Le maire reprend sa place dans la salle et reprend la Présidence du Conseil Municipal**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 AU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2014**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le budget primitif 2013 et les décisions modificatives,*

*Vu le compte administratif 2013,*

*Vu le compte de gestion 2013,*

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter au budget primitif de l'exercice 2013 la somme de :

- au compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 427 182.50 €
- au compte 1068 en investissement : 380 000.00 €

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2013 du budget général**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES LA PLAINE AU BUDGET DE L'EXERCICE 2014**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le budget primitif 2013 et les décisions modificatives,*

*Vu le compte administratif 2013,*

*Vu le compte de gestion 2013,*

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter au budget

primitif de l'exercice 2014 la somme de :

- \* 0.00 € au compte 1068 en investissement
- \* 0.00 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2013 du budget annexe de la ZA La Plaine

La séance continue, présents les mêmes membres,

#### IV – Fixation taux d'imposition année 2014

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition votés en 2013 pour l'année 2014, à savoir :

Taxe d'habitation	9,00 %
Taxe foncière/bâti	14,04 %
Taxe foncière / non bâti	49,31 %

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité (une abstention : Monsieur MANISSADJIAN)*

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

Taxe d'habitation	9,00 %
Taxe foncière/bâti	14,04 %
Taxe foncière / non bâti	49,31 %

La séance continue, présents les mêmes membres,

#### V – Budgets primitifs année 2014

##### - Budget principal

##### - Budget annexe Zone d'Activités La Plaine

Monsieur le Maire présente le budget général primitif de la commune qui s'équilibre à 1 690 605.00 € en fonctionnement et 1 272 979.00 € en investissement.

Le détail de tous les comptes budgétaires figure sur le document « budget primitif 2014 » annexé.

Il présente également le budget primitif de la Zone d'Activités La Plaine qui s'équilibre à 112 483.59 € en fonctionnement et 88 894.03 € en investissement.

Le détail de tous les comptes budgétaires figure sur le document « budget primitif 2014 de la Zone d'Activités La Plaine » annexé.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le budget primitif du budget général de l'exercice 2014
- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe de la ZA La Plaine de l'exercice 2014

La séance continue, présents les mêmes membres,

### VI - Création emploi CUI CAE - Approbation

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 un contrat en CUI-CAE pour un futur employé qui intégrera les services administratifs municipaux.

La durée hebdomadaire de travail sera fixée à 28 heures par semaine et le taux de rémunération sera de 110 % du SMIC.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DECIDE** la création à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 d'un poste en CUI-CAE selon les caractéristiques suivantes :

Missions dévolues :	Durée de travail hebdomadaire :	Rémunération brute mensuelle :
Celles assurées par les services administratifs municipaux	28 heures	110 % du SMIC

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en oeuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que le contrat de recrutement de l'agent en CUI-CAE.

La séance continue, présents les mêmes membres,

**VII - Modification tableau des effectifs communaux - Création d'un emploi d'adjoint technique principal de deuxième classe**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

**Informations diverses**

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations de compétences accordées conformément à l'Article L. 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

En vertu de l'alinéa 4

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet
04/03/2014	Mdt 174	PICHON PAPETERIES	347,90	6067		Fournitures scolaires classe CP
04/03/2014	Mdt 179	IMPRIMERIE DESPEISSE	1 246,00	6237		Bulletin municipal 2013-2014

En vertu de l'alinéa 15

Date réception	Parcelle	Surface	Zonage	Date Décision	Décision
25/02/2014	ZD 724	1875 m2	UC	25/02/2014	Non exercice DP
14/03/2014	AD 234	85 m2	UA	17/03/2014	Non exercice DP
14/03/2014	ZD 885 ZD 886	980 m2 40 m2	UC	17/03/2014	Non exercice DP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance

  
Philippe DESGRANGES

Le Maire

  
Gérard CHAPUIS